

**RETROUVEZ VIA CE QR CODE
PLUS D'INFORMATIONS SUR LA REDUCTION DE
FREQUENCE ET LES SOLUTIONS EXISTANTES POUR
GERER ET REDUIRE VOS DECHETS**



Vous pouvez aussi ces informations sur la page :
<https://www.sitom-sud-rhone.com/je-reduis/reduction-de-frequence/>



CONTACTEZ-NOUS

04.72.31.90.88

preventiondechets@sitom-sudrhone.com

www.sitom-sud-rhone.com



250 Allée des Sapins
Parc du Baconnet
69700 MONTAGNY

4

**MODIFICATION DE LA
FREQUENCE DE COLLECTE DES
BACS GRIS**



1

A partir du **1er janvier 2026**



Bac gris : 1 fois tous les 15 jours (excepté Brignais, 1 fois par semaine)

Bac jaune : inchangé, 1 fois tous les 15 jours (excepté Brignais, 1 fois par semaine)

* zones silos non concernées

POURQUOI REDUIRE LA FREQUENCE DE COLLECTE ?

1

Rationaliser la collecte

Seulement 60 à 70% des bacs sont collectés à chaque passage et la majorité d'entre eux sont à moitié vides.

2

Réduire l'impact environnemental et les nuisances des collectes

Réduire les fréquences de collecte permet de réguler la circulation, le bruit et les polluants émis par les véhicules.

3

Maîtriser les coûts de gestion des déchets

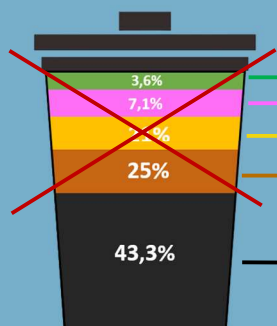
La baisse des tournées de collecte permettrait de maîtriser l'augmentation globale du coût du service public de gestion des déchets de la commune.

4

Respecter les obligations réglementaires de réduction des ordures ménagères et d'augmentation de la part valorisée (Loi AGECL)

Emballages, papiers, biodéchets et filières de tri en déchetterie.

LE CONTENU DE LA POUBELLE D'ORDURES Ménagères résiduelles d'un habitant du SITOM SUD RHONE en 2024



Verre d'emballage

Gros cartons, métaux, mobiliers, bois

Emballages et papiers

Biodéchets

Autres déchets (Ordures ménagères, bac gris)

+ de **56 %** des déchets restent à trier !

COMMENT REDUIRE VOS OMR (BACS GRIS) ?

TRIONS TOUS NOS EMBALLAGES ET PAPIERS

Déposons tous nos emballages en plastique, aluminium, métal et les papiers/ cartonnettes.



TRIONS TOUS NOS EMBALLAGES EN VERRE

Déposons tous nos bouteilles, bocaux sans couvercle, ni bouchon.

La vaisselle cassée et les miroirs sont à déposer en déchetterie.



TRIONS TOUS NOS BIODÉCHETS POUR LES VALORISER

Si je dispose d'un jardin, je composte sinon je dépose mes biodéchets dans une borne dédiée ou dans le composteur collectif de ma résidence.

